

La taxe de séjour dans le département des Alpes de Haute-Provence

Diagnostic et optimisation
Synthèse de l'étude menée par l'ADT

Assemblée générale de l'Agence de Développement Touristique
14 juin 2013

Rappel des objectifs de la démarche menée par l'ADT



1. Disposer d'une information objective sur la performance économique de la Taxe de séjour dans le département
2. Proposer des outils d'aide aux communes / collectivités souhaitant instaurer la Taxe de Séjour sur leur territoire
3. Réfléchir aux éventuels leviers d'optimisation de la collecte de la Taxe de Séjour sur leur territoire...

Méthodologie déployée



Mise en place d'une démarche exploratoire sur l'organisation de la perception et les montants perçus en matière de Taxe de séjour dans le département.

Pour cela nous avons développé les outils / actions suivantes :

- Des entretiens
- Une enquête téléphonique puis par courrier
- Recensement en Préfecture des montants TS (via les annexes des comptes administratifs)
- Taux de réponse à l'enquête :
 - 7 communautés de communes sur 7, représentant 67 communes
 - 18 communes ayant instauré la taxe de séjour sur 32
 - ⇒ Soit une information qui recouvre 85% des communes qui ont instauré la taxe de séjour

www.alpes-haute-provence.com



La taxe de séjour : les grands principes

www.alpes-haute-provence.com

Les grands principes de la taxe de séjour



La taxe de séjour, appelée aussi "la taxe de saison" a été instituée par la loi du 13 avril 1910.

2 principes de perception : **au réel ou au forfait**

Les hébergements et les personnes concernés :

- **Tous les hébergements marchands**
- Les non résidents du territoire

Les tarifs sont règlementés par la loi et fixés par délibération du conseil municipal ou communautaire.

Le tarif forfaitaire ou non, **varie de 0,20 € à 1,50 € par personne et par jour** en fonction du confort et du standing du logement.

Libre choix de la période de perception

www.alpes-haute-provence.com

Quelques ordres de grandeur




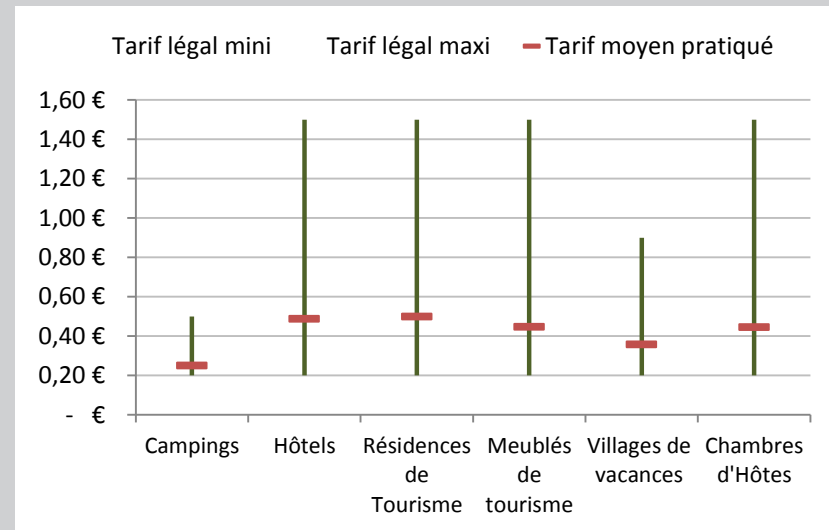
Prix moyen de la taxe de séjour par hébergement

La moyenne des tarifs appliqués est souvent plus proche du tarif plancher.

⇒ Sur une fourchette de 0,20€ à 1,50€ la moyenne globale s'établit à 0,40€.

On constate également que les tarifs pratiqués par certaines collectivités sont en dehors des bornes réglementaires.

 Les délibérations ne sont pas toujours « conformes » aux dispositions réglementaires.



Source : enquête ADT AHP

www.alpes-haute-provence.com



Etat des lieux de la taxe de séjour

www.alpes-haute-provence.com

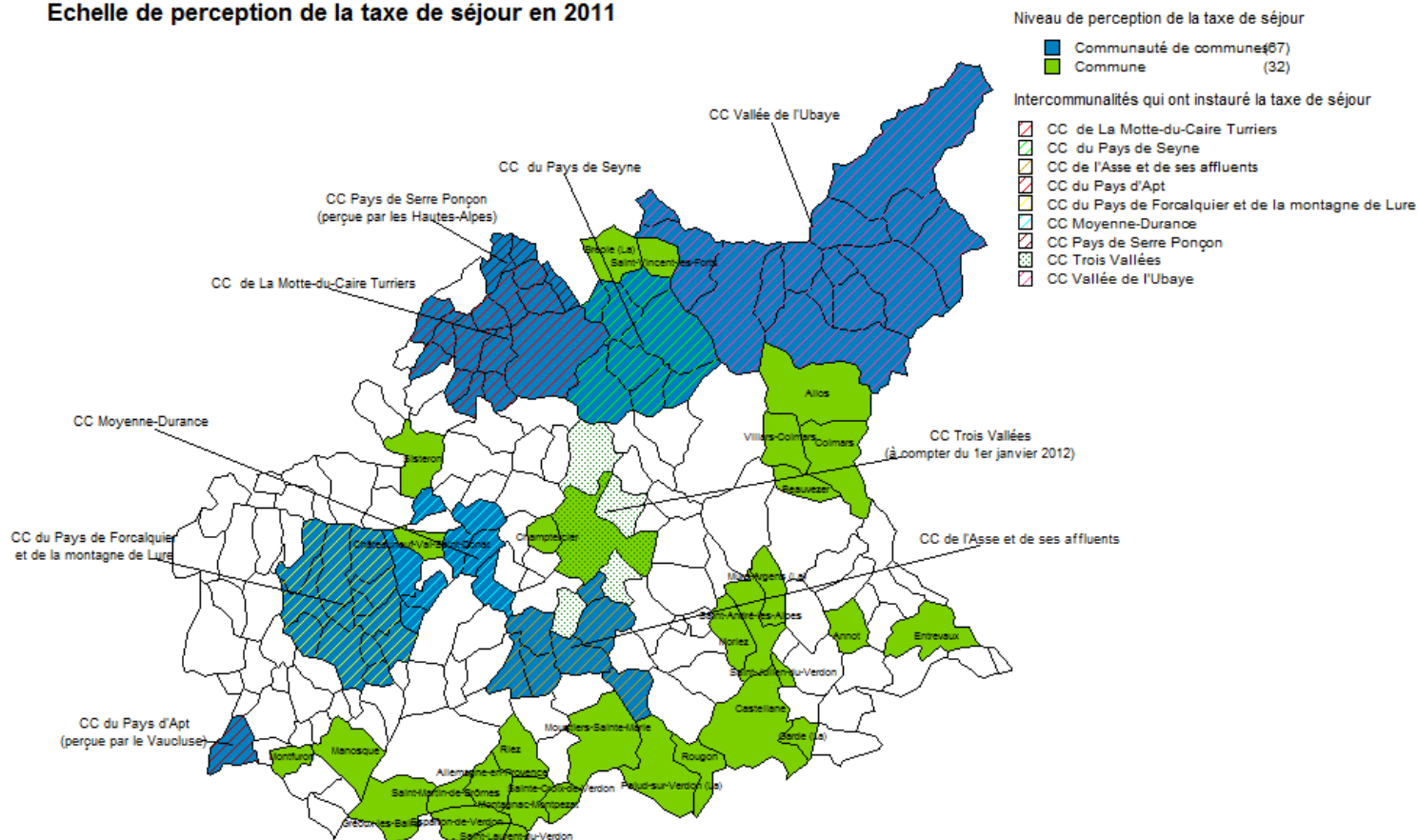
Organisation de la collecte...

88% des lits marchands du département sont assujettis à la taxe de séjour.

La moitié des communes du département collectent la taxe de séjour en 2011.

Les 2/3 s'effectuent dans le cadre de l'intercommunalité.

Echelle de perception de la taxe de séjour en 2011



Les montants perçus...

En 2011 le montant de la Taxe de séjour collectée s'élevait à plus de 1,5 millions d'euros, en hausse de 6% comparativement à 2010.

La progression des montants collectés (+ 81 378€) s'explique majoritairement (85%) par une progression de la collecte sur les communes qui avaient déjà mis en place la TS et plus marginalement (15%) par la progression du périmètre de l'assiette (nouvelles instaurations).

	Nb de communes appliquant la TS		Montants Taxe Séjour perçus		Evolution 2010/2011	
	2010	2011	2010	2011	Nb de communes	Montant TS
Taxe de séjour perçue dans le cadre d'une intercommunalité	46	67	377 874 € (26%)	329 222 € (22%)	46%	-13%
Taxe de séjour perçue "en direct"	28	32	1 058 442 € (74%)	1 188 472 € (78%)	14%	12%
Total général	74	99	1 436 316 €	1 517 694 €	34%	6%

21 € par lit
touristique
(base : parc TS –
2010)

Source : enquête ADT AHP et recensement en préfecture

www.alpes-haute-provence.com

Les montants perçus...



3 communes totalisent à elles seules, 53% du montant collecté à l'échelle du département. 10 communes sont à la source du ¾ des montants collectés (mais représentent moins de la moitié des lits marchands du département). On notera que Gréoux-les-Bains à elle seule enregistre plus du tiers de la TS collectée sur le département.

Communes	Collecte en direct ou via Intercommunalité	% sur l'ensemble de la TS collectée en 2011	% du parc hébergement marchand départemental (ensemble-2010)
Gréoux-les-Bains	Commune	34%	6%
Allos	Commune	10%	6%
Castellane	Commune	9%	8%
Digne-les-Bains	Commune	6%	3%
Moustiers-Sainte-Marie	Commune	4%	4%
Uvernet-Fours (Pra Loup)	Intercommunalité (CC Vallée de l'Ubaye)	4%	7%
Montagnac-Montpezat	Commune	3%	2%
Manosque	Commune	3%	2%
Volonne	Intercommunalité (CC Moyenne Durance)	2%	2%
Barcelonnette	Intercommunalité (CC Vallée de l'Ubaye)	2%	2%

Les montants perçus...

8 intercommunalités, composées de 67 communes et 32 communes ont instauré la taxe de séjour.

Intercommunalités	Mt TS 2011
CC Vallée de l'Ubaye	146 746 €
CC du Pays de Forcalquier et de la montagne de Lure	58 199 €
CC du Pays de Seyne	48 662 €
CC Moyenne-Durance	48 273 €
CC du Pays d'Apt	17 240 €
CC de l'Asse et de ses affluents	5 863 €
CC de La Motte-du-Caire Turriers	3 061 €
CC Pays de Serre-Ponçon	1 178 €

Communes	Mt TS 2011
Gréoux-les-Bains	516 342 €
Allos	144 877 €
Castellane	130 711 €
Digne-les-Bains	94 956 €
Moustiers-Sainte-Marie	64 947 €
Uvernet-Fours	53 212 €
Montagnac-Montpezat	46 697 €
Manosque	40 657 €
Sisteron	16 714 €
Quinson	15 689 €
Esparron-de-Verdon	15 575 €
Palud-sur-Verdon (La)	14 313 €
Saint-André-les-Alpes	9 845 €
Saint-Laurent-du-Verdon	8 798 €
Sainte-Croix-de-Verdon	8 329 €
Saint-Vincent-les-Forts	7 850 €
Entrevaux	7 018 €
Garde (La)	6 073 €
Riez	6 060 €
Annot	4 617 €
Rougon	4 483 €
Beauvezer	4 146 €
Bréole (La)	3 986 €
Colmars	3 677 €
Saint-Martin-de-Brômes	3 021 €
Allemagne-en-Provence	2 705 €
Villars-Colmars	1 961 €
Saint-Julien-du-Verdon	1 517 €
Montfuron	713 €
Châteauneuf-Val-Saint-Donat	650 €
Champtercier	599 €
Mure-Argens (La)	583 €
Moriez	364 €

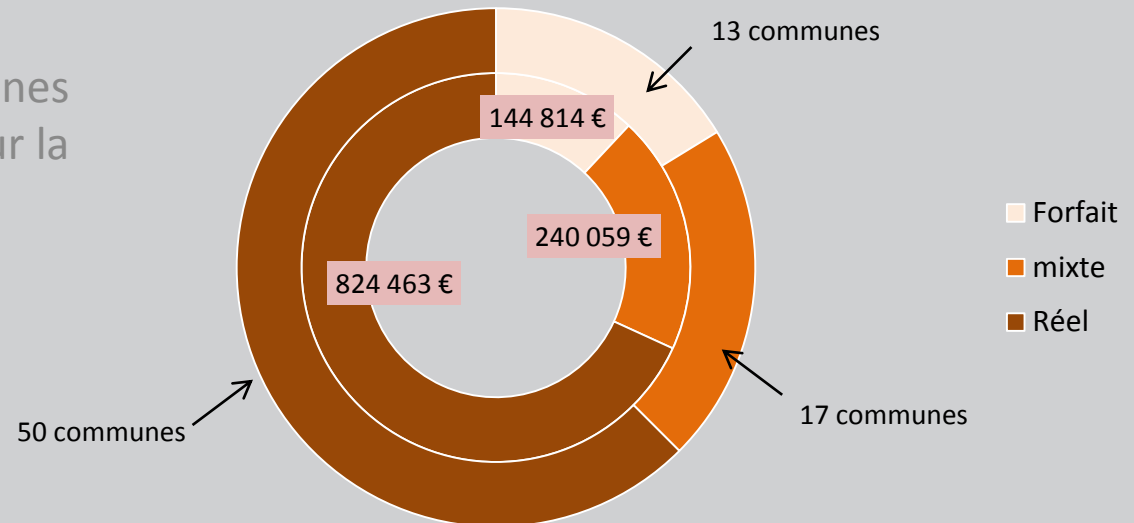
Source : enquête ADT AHP et recensement en préfecture

www.alpes-haute-provence.com

Les montants perçus...

Montant perçu en fonction du mode de perception choisi et nombre communes concernées

Plus de la moitié des communes concernées par la taxe de séjour la perçoivent au réel.



Source : enquête ADT AHP

www.alpes-haute-provence.com

Hétérogénéité des pratiques dans les modes de perception et des périodes concernées

Source : enquête ADT AHP Base répondants	Nbre de communes	Mode de taxation	Periode perception
Montagnac-Montpezat		100% réel	Hotel année Avril à octobre autres héberg
Saint-André-les-Alpes		100% réel	Mars à octobre
CC serre Ponçon	Bellafaire, Piègut, Venterol	100% réel	Année
Gréoux-les-Bains		100% réel	Année
Entrevaux		100% réel	Année Meublés & ch hôtes hotel : fev à dec campings mars à octobre
Moriez		100% réel	mars à octobre
CC vallée Ubaye	14	100% réel	Année
Sisteron		100% réel	Année
La Palud –sur-Verdon		100% réel	Année
La Bréole		100% réel	Juillet à août
St-Vincent-les-Forts		100% réel	Année
CC Pays de Forcalquier	13	100% réel	Année
CC Motte-Turriers	13	100% réel	Année
CC Moyenne-Durance	8	100% Forfait	Mai à septembre
Annot		100% Forfait	2 à 6 mois
Riez		100% Forfait	15 juin au 14 septembre (90jours)
Beauvezer		100% Forfait	Année
Moustiers-Ste-Marie		100% Forfait	3 à 7 mois
Colmars-les -Alpes		100% Forfait	20 à 60 j ?
CC Asse &affluents	7	Mixte	forfait camping de 4 à 6 mois Reel : année
CC Pays de Seyne	8	Mixte	Année meublés autres 01/06 au 30/09 et 15/12 au 31/03
Manosque		Mixte	Année
CC Apt	Céreste	Mixte	Mai à septembre
Allos		Mixte	Année

Source : Enquête ADT AHP

www.alpes-haute-provence.com



Optimisation de la taxe de séjour

Différents scénarii

www.alpes-haute-provence.com

La taxe de séjour : réflexion sur les montants optimisés

→ Les ordres de grandeurs théoriques

	Hypothèse basse	Hypothèse haute
Fourchettes annuelles estimées <i>Estimation via le nombre de nuitées marchandes sur la base de l'enquête clientèle 2010 – 2011</i>	1 122 438 €	3 716 215 €

→ Axes de progression selon l'enquête Taxe de séjour

Taxe de séjour collectée en 2011		1 517 694 €
Hypothèse 1	Optimisation en étendant la taxe de séjours à toutes communes du département ayant des lits touristiques	1 748 343 €
Hypothèse 2	Optimisation (sur la base du déclaratif de performance) <i>(cf. Q10 du questionnaire – Performance moyenne estimée à 75%)</i>	1 983 701 €
Hypothèse 3	Optimisations cumulées (Hypothèse 1 + Hypothèse 2)	2 214 350 €
Hypothèse 4	Elargir l'assiette de la taxe de séjour : - Élargir à l'année les perceptions saisonnalisées, - Augmenter les tarifs appliqués	<i>Tableur de 30 à 50% d'augmentation</i>



Les principaux enseignements et les pistes d'actions

www.alpes-haute-provence.com

Les enseignements



Raisons de l'instauration de la taxe de séjour : alléger les impôts des résidents et une manne financière

Recettes de la Taxe de séjour : prioritairement affectées aux ressources communales mais pour 1/3 de nos répondants elles sont reversées intégralement à l'OT en plus de la subvention

Les freins à sa mise en place : surtout par les hébergeurs « non professionnels »

Les freins : Un effort pédagogique permettrait de lever les 2 principaux freins : d'une part sur le fait qu'il ne s'agit nullement d'un nouvel impôt et d'autre part expliquer le rôle de « collecteur » des professionnels concernés. 1 répondant sur 10 évoque également la « peur du contrôle fiscal »

Facteurs de réussite : Communiquer, rencontrer, informer : les leviers d'une bonne collecte

Des marges de progression dans la collecte : à leurs dire majoritairement nos répondants considèrent que la collecte et les montants associés sont perfectibles (marges de progressions de 25 à 30%, voire plus pour 29% de nos répondants)

Des actions correctives / optimisations déployées : des courriers de relances, de la veille (internet, déclarations en mairie...), contacts réguliers

Mesures de rétorsions : ¼ n'ont aucune action spécifique, plutôt de la relance courrier et téléphone, certains ont eu recours à des taxations d'office. 1 répondant sur 5 considère que ces actions sont parfois sans effet.

Moyens alloués : quasi-totalité de nos répondants affectent ¼ ETP (voire moins) à la collecte, et un répondant sur cinq utilise une solution informatique dédiée à la collecte de la Taxe de séjour.



Les enseignements...

Inexistence d'une information centralisée et facilement accessible sur les montants perçus => pas de fichier, de base de données départementale

Une performance perfectible, de la délibération à la perception :

- Cadrage juridique de la délibération, optimisation des tarifs et de l'assiette...
- Un parc d'hébergement maîtrisé à l'échelon communal et harmonisé au niveau départemental,
- Lutte contre la fraude à 3 niveaux : sur les non payeurs, sur les déclarations « minimalistes », sur les collecteurs « non reverseurs »

Actions pédagogiques indispensables de l'amont à l'aval:

- « C'est le touriste qui paie la taxe », le professionnel la reverse, allègement des charges des résidents,
- Matérialiser l'utilisation de la TS par les collectivités (ex : navettes, carte d'hôtes...)
- Forfait VS Réel : incidences fiscales pour l'hébergeurs



Les pistes d'actions...

Construction d'un système d'information partagé (communes, CC, Préfecture) permettant de centraliser à l'échelon départemental (CG/ADT) les montants perçus annuellement .

Mise en place de dispositifs d'aides à la collecte :

- en amont : par ex. solutions informatiques, kit pédagogiques,
- en aval : relances, « rétorsions » ...

Intégration de cette problématique dans le prochain schéma ?

- Au niveau financier : subvention à l'équipement informatique,
- Au niveau humain : du personnel dédié au conseil, au contrôle



Merci de votre attention

Retrouvez l'ensemble de nos travaux

www.facebook.com/tourisphere04

Espace pro de : www.alpes-haute-provence.com

www.alpes-haute-provence.com

